



FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE D'HUMOUR DE MEUDON

37e édition | 30 sept > 4 oct 2026

INSCRIPTIONS 2026

COMPÉTITION OFFICIELLE
& PANORAMA

ouverture | 2 février
clôture | 21 juin

Films français
35 minutes max.
comédies
fiction | animation

Inscription sur
filmfestplatform.com

PARTICIPATION et INSCRIPTION

1. Le festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de **courts métrages français**, sous réserve de l'acceptation des termes du présent règlement.

Toute inscription vaut acceptation du règlement. La participation est gratuite.

2. La sélection est ouverte aux **films courts français de fiction ou d'animation sur support de projection DCP** répondant au **thème de l'humour**, **achevés après le 1er janvier 2025 et d'une durée maximale de 35 minutes.**

3. Les inscriptions se font obligatoirement sur la plateforme en ligne : www.filmfestplatform.com et sont ouvertes **du 2 février au 21 juin 2026**.

4. Les films inscrits les années précédentes ne seront pas acceptés.

SÉLECTION

5. Le comité de sélection est composé de cinéphiles et de professionnels du cinéma, membres de l'association organisatrice, Meudon 7^e art.

6. Une dizaine de films sont retenus pour la **compétition officielle**.

7. Le festival ouvre une section **hors compétition** intitulée **panorama Courts de cœur !**

Les films inscrits pourront être retenus dans ce cadre.

8. Tout réalisateur ou producteur inscrit sera informé par mail des décisions du comité de sélection courant juillet.

COPIE DES FILMS SÉLECTIONNÉS

9. Un DCP doit être impérativement **envoyé** par mail à **info@festivalmeudon.org** ou envoyé au **Centre d'art et de culture de Meudon - Festival du court métrage d'humour** (15 bd des Nations Unies – 92190 Meudon) **entre le 24 août et le 11 septembre 2026.**
10. Le festival s'engage à souscrire une **assurance** qui garantit la copie DCP physique entre la réception et le rendu des films.
11. Restitution de la copie physique : par courrier, dans la semaine suivant le festival.

PRÉSENCE DES RÉALISATEURS & DES ÉQUIPES

12. **Chaque participant sélectionné en compétition s'engage à représenter son film lors de la soirée de remise des prix du samedi 3 octobre 2026**, soit par la présence du réalisateur, du producteur, des comédiens ou des techniciens.
13. Les réalisateurs, comédiens, producteurs, et les membres des équipes techniques des films sélectionnés seront accrédités pendant toute la durée du festival.

EXPLOITATION

14. Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits (10% de la durée totale du film et pas plus de 3mn) pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

JURY

15. Le jury est composé de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du monde artistique.

PRIX (sous réserve de modifications)

16. **Cinq prix** sont décernés. En cas d'ex æquo, la dotation du prix est divisée par deux.

Grand prix du jury (3 500 euros - Trophée)

Prix du public (2 500 euros)

Prix spécial du jury (1 000 euros au réalisateur - Prestations techniques au producteur)

Prix d'interprétation (1 000 euros)

Prix de la jeunesse (500 euros)

CAS NON PRÉVUS et CONTESTATIONS

17. Le bureau de l'association est chargé de régler les cas non prévus au règlement.

RENSEIGNEMENTS

Meudon 7^e art

> **Véronique MATHIEU**, coordinatrice

> **info@festivalmeudon.org** > **Tél. 01 49 66 68 94**

> **www.festivalmeudon.org** > **www.filmfestplatform.com**